

BUREAU OUVERT : du lundi au vendredi de 14h à 18h30 – mardi et jeudi de 10h à 11h30 – samedi de 09h à 12h30

FORMATION 7 HEURES : *pour les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans, possibilité d'obtenir la catégorie A du permis moto en suivant une formation complémentaire.*

FORMATION 7 heures

PASSERELLE A2 VERS A

315 €



Pièces à fournir :

- E-photo par 3
- 1 **photocopie et original** de la carte d'identité
- 1 **photocopie et original** du permis de conduire
- 1 copie du JDC pour les 17/25ans
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 5 mois (facture EDF, eau, gaz, téléphone portable, feuille d'impôt, quittance de loyer)

SANS EXAMEN
Après 2 ans de A2
Passez en permis A
(100ch)

Pour l'élève majeur habitant chez un particulier, il faut également joindre la photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge ainsi qu'une lettre signée certifiant que l'élève habite chez elle depuis plus de 5 mois.

Mode de règlement : espèces, chèque, Carte bancaire

Procédure administrative :

Une fois votre formation terminée, l'auto-école se charge des démarches auprès de l'ANTS et vous remettra une attestation de fin de formation avec laquelle vous ne pourrez pas circuler, vous devrez attendre le titre définitif.

Équipement du motard : le casque, les gants, la veste sont des effets personnels et sont obligatoires.